

CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES ET MAJEURES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ:

La reconnaître et agir

Formation pour le secteur communautaire - INTERVENANTS ET RESPONSABLES



Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027, les coordonnatrices régionales spécialisées en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées pour les régions de Montréal et de la Montérégie, offrent aux intervenants et aux responsables des organismes communautaires, la formation : **Contrer la maltraitance envers les personnes âgées et majeures en situation de vulnérabilité : La reconnaître et agir.**

Date : 23 janvier 2025 de 8h30 à 12h00

Lieu : Par vidéoconférence TEAMS

La formation est gratuite.

À qui s'adresse cette formation?

Les intervenants ou les responsables oeuvrant dans des organismes communautaires qui offrent des services directs aux personnes âgées ou majeures en situation de vulnérabilité (par exemple, des intervenants dans des centres communautaires, des centres de femmes, des intervenants de milieu dans les HLM ou autres, etc.).

Contenu

- Connaître la maltraitance (définition, formes et types)
- Repérer la maltraitance (indices)
- Signaler (rapporter) une situation de maltraitance présumée
- Après le signalement (rôles et responsabilités)

****Une attestation de formation est disponible sur demande.***

Pour inscription, contacter :

julie.despres.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca